Communication à caractère promotionnel

DUO RENDEMENT S&P EURO 50 AVRIL 2022

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.[®], véhicule d'émission dédié de droit néerlandais. Garant de la formule : BNP Paribas S.A.[®].
- L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement: 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
 L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- Éligibilité: contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sousjacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Cotation: marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- Code ISIN: FR0014007PM2



PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 21 JANVIER 2022 AU 19 AVRIL 2022 (pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS | PRIVALTO

La banque d'un monde qui change

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 10 janvier 2022 :

BNP Paribas Issuance B.V.: Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A.: Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Duo Rendement S&P Euro 50 Avril 2022, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index (ci-après l'« Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- En cours de vie :
 - Chaque semestre, à partir du semestre 1, le versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %(1) si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels(2);
 - Chaque semestre, à partir du semestre 2, un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain potentiel de 2 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 4 %⁽¹⁾ par année écoulée) si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,73 %⁽³⁾);
- À l'échéance des 10 ans :
 - Un coupon conditionnel de 1,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du dernier semestre, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la dernière Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾;
 - Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain de 2 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 4 %⁽¹⁾ par année écoulée), dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,98 %⁽³⁾);
- Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾, dès lors que l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 1,98 %⁽³⁾);
- Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -2,41 %⁽³⁾).

Duo Rendement S&P Euro 50 Avril 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB:

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 3 mai 2032) ou aux Dates de Paiement des Coupons Conditionnels⁽²⁾. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 19 avril 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 19 avril 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(2) ou d'Échéance(2) selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

AVANTAGES

- Objectif de versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %⁽¹⁾ chaque semestre : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial;
- Objectif de gain de 2 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 4 %⁽¹⁾ par année écoulée): dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial;
- Possible remboursement rapide: potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du semestre 2, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial;
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾ : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- · Risque de perte partielle ou totale en capital :
- En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
- À l'échéance(2): en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale(2);
- Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Plafonnement des gains et des coupons : le gain potentiel est fixé à 2 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 4 %⁽¹⁾ par année écoulée), même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant. Il en va de même pour les coupons conditionnels de 1,50 %⁽¹⁾ éventuellement versés chaque semestre ;
- L'Indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement automatique, en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important (respectivement moins important);
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Euro STOXX 50® aurait un objectif de gain inférieur. Le rendement plus important de Duo Rendement S&P Euro 50 Avril 2022 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important ;
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans ;
- Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾ : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale(1), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (SEMESTRES 1 À 20)

Aux 20 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

• Si l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Paiement des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ correspondante :

Un coupon conditionnel de 1,50 %(2) au titre du semestre écoulé

• Sinon, si l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial :

Aucun coupon n'est versé au titre du semestre écoulé

Il est plus favorable pour un investisseur de recevoir un coupon au titre du semestre écoulé que de ne recevoir aucun coupon. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé automatique du produit.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (SEMESTRES 2 À 19)

• Si, à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽²⁾



Un gain de 2 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un gain de 4 %⁽²⁾ par année écoulée)

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus versé au titre du semestre écoulé.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,73 %(3).

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

• Sinon, le produit continue.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 19 avril 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1) ou d'Échéance(1) selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

MÉCANISME DU PRODUIT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 20)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à cette date, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾:

L'intégralité du capital(2)



Un gain de 2 %(2) par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale(1) soit 20 x 2 % = 40 %(2) (soit un gain de 4 %(2) par année écoulée)

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus versé au titre du semestre écoulé.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,98 %(3).

Sinon, si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾:

L'intégralité du capital⁽²⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus éventuellement versé au titre du semestre écoulé.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 1,98 %(3).

• Sinon, si l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance(1):

Le capital(2) diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -2,41 %(3).



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

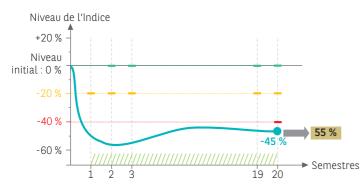
⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 19 avril 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1) ou d'Échéance(1) selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS

- Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- Seuil de versement des coupons conditionnels
- Seuil de perte en capital à l'échéance

- Versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %⁽¹⁾
- Pourcentage du capital remboursé
- /// Période de constatation semestrielle

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (marché fortement baissier)



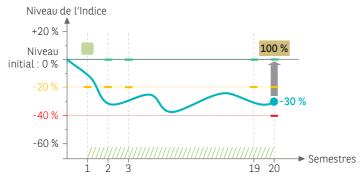
- Semestre 1 : à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- Semestres 2 à 19 : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- Semestre 20 : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 45 % = 55 % du capital $^{(1)}$

soit un taux de rendement annuel net de -6,72 $\%^{(3)}$ (inférieur à celui de l'Indice égal à -5,78 $\%^{(4)}).$

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale(2) (marché baissier)



- Semestre 1 : à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 1,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé et le produit continue.
- Semestres 2 à 19 : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- Semestre 20 : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous des seuils de remboursement automatique avec gain et de versement des coupons conditionnels.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾

soit un taux de rendement annuel net de -0,85 $\%^{(3)}$ (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,49 $\%^{(4)}$).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 19 avril 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

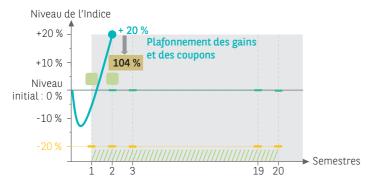
⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 %.

ILLUSTRATIONS

- Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- Seuil de versement des coupons conditionnels
- Seuil de perte en capital à l'échéance

- Versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %⁽¹⁾
- Pourcentage du capital remboursé
- //// Période de constatation semestrielle
- Fin de vie du produit

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS ET DES COUPONS (marché haussier)



- Semestre 1 : à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 1,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé et le produit continue.
- Semestre 2 : à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (2 x 2 %) = 104 % du capital⁽¹⁾ ainsi qu'un coupon de $1,50 \%^{(1)}$ versé au titre du semestre écoulé

soit un taux de rendement annuel net de 5,71 % (inférieur à celui de l'Indice égal à 19,19 % du fait du plafonnement des gains et des coupons).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 19 avril 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 %.

ZOOM SUR L'INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT SYNTHETIC 5% PRICE INDEX

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro.

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index équipondère ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement automatique, en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important (respectivement moins important).

À titre illustratif, le niveau de dividendes nets annuel distribué par l'indice benchmark Euro STOXX 50® est, en moyenne, de 2,65 % sur les dix dernières années (Source : Bloomberg - à fin 2021). La différence entre le prélèvement forfaitaire de 5 % appliqué à l'indice Euro Stoxx 50 NTR®(1) et les dividendes effectivement versés correspondrait donc à une sous-performance de 2,35 % par an comparée à celle de l'indice Euro STOXX 50®. Si le cours des actions composant ces indices et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du produit, alors l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index affichera une sous-performance comparable chaque année.

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenance d'un événement extraordinaire, comme la pandémie de Covid-19 ou la crise financière de 2008, peut avoir pour effet de réduire la politique de distribution des dividendes de la plupart des sociétés composant l'Indice, affectant négativement la performance de ce dernier relativement à un indice standard comme l'indice Euro STOXX 50®.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site :

https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-euro-50-equal-weight-synthetic-5-pr-index-custom/#overview.

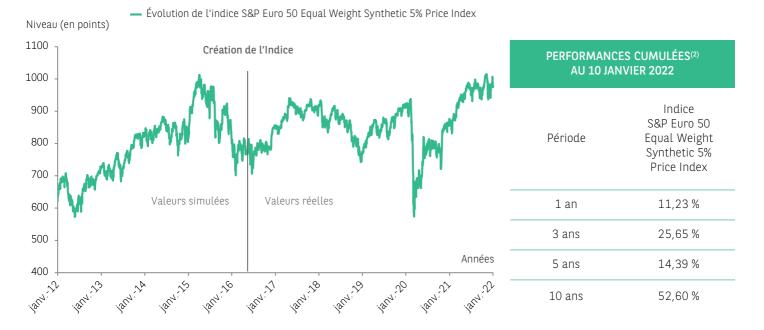
Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : https://www.zonebourse.com/S-P-EURO-50-EQUAL-WEIGHT-55398102/.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 10 JANVIER 2012 AU 10 JANVIER 2022

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 10 janvier 2012 au 24 mai 2016, puis sur des valeurs réelles du 25 mai 2016 (date de création de l'Indice) au 10 janvier 2022.

Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



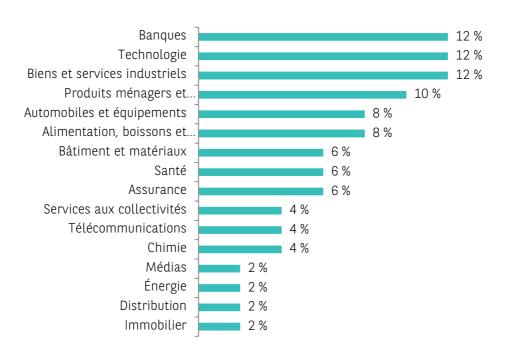
Source: Bloomberg, le 10 janvier 2022

⁽i) Le prélèvement forfaitaire est appliqué à la version Net Total Return de l'indice benchmark dans laquelle les dividendes sont réinvestis dans l'indice net de taxes.

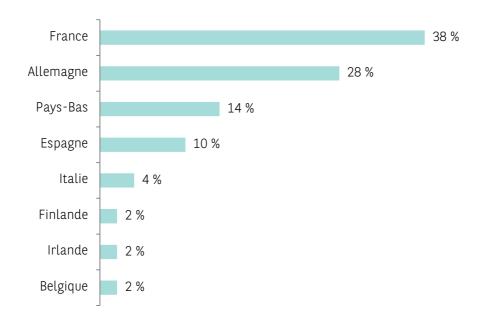
⁽²⁾ Les performances de l'Indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 %.

ZOOM SUR L'INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT SYNTHETIC 5% PRICE INDEX

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source: Bloomberg, le 10 janvier 2022

Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions européen.
- Risque découlant de la nature du produit : en cas de revente du produit avant l'échéance(1) ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1), alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance(1). Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Risques de marché: le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- Risque de crédit: l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0014007PM2
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1 ^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°21-194 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 21 janvier 2022.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 21 janvier 2022 au 19 avril 2022.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) – Code Bloomberg SPEU50ES Index.
Date d'Émission :	21 janvier 2022
Date de Constatation Initiale :	19 avril 2022
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels :	Le 19 des mois d'avril et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 19 octobre 2022 au 19 avril 2032, sauf pour la date suivante : 23 avril 2030.
Dates de Paiement des Coupons Conditionnels :	Le 2 des mois de mai et novembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 2 novembre 2022 au 3 mai 2032, sauf pour les dates suivantes : 3 mai 2023 ; 3 mai 2024 ; 6 mai 2025 ; 3 mai 2028 ; 3 mai 2029 ; 7 mai 2030 et 5 mai 2031.
Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 19 des mois d'avril et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 19 avril 2023 au 20 octobre 2031, sauf pour la date suivante : 23 avril 2030.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 2 des mois de mai et novembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 3 mai 2023 au 3 novembre 2031, sauf pour les dates suivantes : 3 mai 2023 ; 3 mai 2024 ; 6 mai 2025 ; 3 mai 2028 ; 3 mai 2029 ; 7 mai 2030 et 5 mai 2031.
Date de Constatation Finale :	19 avril 2032 (Semestre 20)
Date d'Échéance :	3 mai 2032 (Semestre 20)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014007PM2=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

AVERTISSEMENT

Duo Rendement S&P Euro 50 Avril 2022 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2021 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 21-194 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 21 janvier 2022 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur https://eqdpo.bnpparibas.com/FR0014007PM2. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur et sur le site de l'AMF www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur https://kid.bnpparibas.com/El4310AAA-08155-FR.pdf. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les titres de créance.



La banque d'un monde qui change